

Instructions aux candidats concernant le déroulement de l'examen du certificat européen d'administration des brevets (CEAB)

Conformément à la décision du Président de l'Office européen des brevets, en date du 14 avril 2022, adoptant le règlement relatif à la création d'un certificat européen d'administration des brevets, et notamment à ses articles 7 et 9, les instructions aux candidats sont énoncées ci-après.

I. Généralités

1. Les présentes instructions s'appliquent à toutes les parties de l'examen du CEAB avec effet immédiat.
2. L'examen du CEAB se déroule en ligne via le système d'examen WISEflow associé au navigateur lockdown. L'examen est surveillé en ligne sur la base d'enregistrements vidéo et audio, à l'aide de systèmes d'intelligence artificielle auxquels s'ajoute une surveillance humaine.
3. Les candidats qui ne parviennent pas à se connecter au navigateur lockdown avant le début officiel de l'examen ne peuvent pas rattraper le temps perdu à la fin de l'épreuve.
4. Les candidats participant à l'examen doivent rédiger et soumettre leurs réponses dans l'éditeur de texte et dans l'interface qui sont prévus à cet effet dans WISEflow. Les réponses doivent être rédigées dans la langue sélectionnée lors de l'inscription.
5. Les candidats ne doivent pas utiliser leurs nom ou initiales dans leurs réponses.
6. Les candidats souhaitant déposer une réclamation relative à la conduite de l'examen doivent le faire au plus tard à la fin de la journée où se déroule l'examen, en remplissant le formulaire en ligne fourni par l'OEB.

II. Environnement d'examen

1. L'examen peut avoir lieu à n'importe quel endroit approprié, choisi par les candidats.
2. La pièce doit être adaptée à un examen en termes de luminosité, de température et de bruit. Les portes de la pièce doivent rester fermées pendant l'examen. Les candidats doivent être seuls dans la pièce. Aucune autre personne n'est autorisée à se tenir ou à entrer dans la pièce pendant l'examen.
3. Toute cloison ou porte transparente par laquelle une autre personne pourrait voir l'écran des candidats doit être masquée. Toute fenêtre, tout miroir ou toute autre surface brillante ou laquée ou toutes parties les constituant, situés derrière les candidats (c'est-à-dire face à l'écran) doivent être également masqués.
4. Pour garantir une image nette, aucune source lumineuse située derrière les candidats ne doit être dirigée vers la caméra. De même, le fond derrière les candidats ne doit pas contenir de portraits avec des visages visibles à la caméra.

5. Il est interdit d'écouter la radio ou tout autre son ou toute musique.
6. Les candidats peuvent avoir avec eux de la nourriture, des boissons et des médicaments ainsi que des accessoires de bureau standard non électriques/non électroniques (papier de brouillon, stylos, crayons, etc.).
7. Les candidats peuvent utiliser des objets imprimés, par exemple des livres et tout document qu'ils jugent utiles pour répondre aux questions de l'examen.

III. Exigences techniques

1. Pour pouvoir passer l'examen, les candidats doivent disposer de l'équipement technique nécessaire, tel que décrit dans la documentation WISEflow disponible sur le site Internet de WISEflow (<https://wiseflow.zendesk.com/hc/en-gb/categories/4405644298386-Participation>). Les candidats doivent suivre les recommandations de WISEflow pour configurer leur environnement. Les candidats doivent également suivre les recommandations de la FAQ à l'adresse suivante https://www.epo.org/learning/european-patent-administration-certification/faq_fr.html
2. Il incombe aux candidats de veiller à ce que la conduite de l'examen du CEAB et la surveillance de leur ordinateur de bureau ou de leur ordinateur portable soient possibles de manière continue, et à ce que leur microphone et leur caméra fonctionnent.
3. Les candidats sont en particulier responsables des éléments suivants :
 - a) la connexion Internet ;
 - b) l'alimentation électrique ;
 - c) le bon fonctionnement du matériel et des logiciels ;
 - d) le positionnement correct et stable de la caméra externe, afin que les candidats soient reconnaissables sur l'image de la caméra pendant toute la durée de l'examen ;
 - e) l'ordinateur de bureau ou l'ordinateur portable utilisé (il convient en particulier de veiller à ce que son fonctionnement ne soit pas perturbé pendant l'examen par des mises à jour automatiques ni par d'autres programmes).
4. Le matériel utilisé par les candidats doit répondre en particulier aux exigences suivantes :
 - a) le microphone doit capter le son autour des candidats et il doit être connecté et actif tout au long de l'examen ;
 - b) la caméra doit être centrée et placée à 5 cm au maximum au-dessus ou au-dessous du cadre de l'écran actif. Elle doit être orientée de manière à montrer une image en portrait frontal des candidats lorsqu'ils regardent l'écran. Elle ne doit jamais être masquée.
 - c) les paramètres audio du haut-parleur doivent être réglés de manière à ce que l'on puisse capter les sons émis par le navigateur Internet à des niveaux de volume audibles.

IV. Démarrage de l'examen

1. Les candidats doivent activer leur profil utilisateur dans WISEflow. Ils ne sont pas autorisés à modifier leurs informations personnelles (nom et adresse de courrier électronique) dans le profil WISEflow.

2. Les candidats doivent s'assurer d'utiliser la dernière version du logiciel WISEflow de manière correcte. Le navigateur lockdown est le seul logiciel autorisé sur les ordinateurs des candidats pendant l'examen du CEAB. Les candidats doivent s'assurer qu'ils utilisent la même version que celle disponible en ligne sur le site Internet de WISEflow, en cliquant sur **Guide to lockdown browser** (Guide du navigateur lockdown).
3. Quand ils ouvrent un flux pour la première fois, les candidats doivent vérifier que le navigateur lockdown est installé et, si nécessaire, télécharger et installer la dernière version ou mettre à jour leur version en cliquant sur **Guide to lockdown browser** (Guide du navigateur lockdown) ou sur la page d'information du flux. Le logiciel WISEflow doit être vérifié au moins une fois avant le premier flux le jour de l'examen.
4. Les candidats doivent préparer leur bureau, en y plaçant les livres et tout autre document qu'ils pourraient souhaiter utiliser, bien avant le début de l'examen. Ils doivent se connecter à WISEflow 30 minutes avant l'heure de début de l'examen.
5. Les candidats doivent avoir une pièce d'identité avec photographie (carte d'identité ou passeport) en cours de validité, qu'ils gardent à portée de main. À des fins de contrôle d'identité, les candidats doivent présenter leur pièce d'identité à côté du visage pour qu'une photo de référence soit prise au début de l'examen. Si le système le demande, les candidats doivent prendre une photo de référence en veillant à ce que leur visage soit entièrement visible. Les surveillants peuvent en outre demander aux candidats de présenter leur carte d'identité ou leur passeport à la caméra à tout moment pendant l'examen.
6. Les candidats seront invités aussi à effectuer une vérification audio avant de pouvoir accéder au flux.
7. Une fois les étapes décrites ci-dessus terminées, les candidats doivent immédiatement lancer le navigateur lockdown. Le lancement du navigateur lockdown doit être achevé au plus tard 15 minutes après l'heure de début de l'examen. Dans le cas contraire, les candidats ne pourront pas passer l'examen du CEAB en ligne.
8. Les candidats doivent veiller à ce que leur poste de travail soit bien éclairé et qu'il n'y ait pas d'équipement interdit à leur portée (cf. paragraphe IV, point 10, de ces instructions). En outre, il appartient aux candidats de s'assurer de n'utiliser les équipements autorisés que dans les conditions autorisées.
9. L'équipement de surveillance de l'examen (caméra et microphone) doit être actif pendant toute la durée de l'examen.
10. À l'exception du système informatique (ordinateur de bureau ou ordinateur portable, écran, clavier, souris, etc.) et des routeurs, aucun autre dispositif électronique (calculatrices, montres à affichage numérique, tablettes, smartphones, montres connectées, etc.) n'est admis. L'utilisation d'écouteurs, de casques ou d'autres dispositifs non électroniques d'atténuation du bruit, tels que des bouchons d'oreille, n'est pas autorisée.
11. Les candidats doivent en outre veiller à ce que l'examen ne soit pas perturbé par des tiers, des animaux de compagnie, du bruit, etc.

V. Surveillance de l'examen

1. Les candidats doivent prendre toutes les mesures stipulées dans WISEflow pour garantir que le logiciel surveille correctement l'examen en ligne.
2. L'activité de la caméra et du microphone est contrôlée par le personnel de surveillance tout au long de l'examen. Le personnel de surveillance peut procéder en conséquence à des vérifications supplémentaires de l'environnement d'examen des candidats.
3. L'identité des candidats est vérifiée dans WISEflow. Les candidats doivent passer chaque partie de l'examen de manière autonome et sans l'aide de tiers. Ils ne doivent pas communiquer leurs données d'accès à WISEflow à quelqu'un d'autre ni permettre à d'autres personnes d'accéder à ces données d'une quelconque autre manière.
4. Les candidats doivent s'abstenir de parler pendant l'examen, car leurs paroles sont enregistrées par la surveillance audio. Les enregistrements liés à cette surveillance peuvent être contrôlés afin d'identifier tout manquement aux présentes instructions.
5. Les candidats n'ont le droit ni de copier, ni de photographier, ni de diffuser à l'écrit ou à l'oral les questions d'examen pendant la durée de l'examen.
6. Les candidats doivent être assis face à l'ordinateur de bureau/l'ordinateur portable/la caméra. Leur visage et leurs oreilles doivent être facilement reconnaissables et ne doivent pas être masqués par des casquettes, des écharpes, des lunettes de soleil, d'autres parties du corps, etc. Les lunettes munies de verres transparents sont autorisées, mais seulement si elles servent à corriger ou améliorer la vue.
7. Pendant les 45 premières minutes suivant le début de chaque partie de l'examen (flux), les candidats ne doivent ni fermer le navigateur lockdown, ni quitter la pièce, ni sortir du champ de vision de la caméra, même s'ils souhaitent soumettre leurs réponses ou terminer l'examen.
8. Les candidats ne sont pas autorisés à se lever de leur place pendant l'examen. Ils doivent rester dans le champ de vision de la caméra sauf pendant les pauses spécifiées.
9. Pour contacter le personnel de surveillance, les candidats doivent utiliser la fonction de messagerie instantanée qui se trouve dans l'angle inférieur droit de leur écran dans l'environnement lockdown. Le personnel de surveillance peut également contacter les candidats via cette fonction. La fonction de messagerie instantanée se trouve sous le premier onglet du navigateur lockdown (celui dans lequel les candidats rédigent leurs réponses) et reste active même lorsque les candidats travaillent sous un autre onglet.
10. Les candidats ne doivent pas poser de questions, quelles qu'elles soient, sur le contenu de l'épreuve ou sur la manière dont celle-ci doit être interprétée. Aucune réponse ne sera apportée à ce type de questions.
11. Les candidats ne doivent contacter aucune autre personne, quelle qu'elle soit, pendant l'examen, à l'exception du personnel de surveillance si nécessaire.

12. Les instructions données par le système ou par le personnel de surveillance doivent être intégralement respectées à tout moment.

13. Les candidats peuvent terminer l'examen avant l'heure prévue en soumettant leurs réponses (cf. section V, point 7 ci-dessus). Une fois la durée de l'examen écoulée, les candidats ne pourront plus ni écrire ni corriger leurs réponses qui seront ensuite soumises automatiquement. Les candidats doivent par la suite fermer le navigateur lockdown.

VI. Comportement fautif

1. Voici une liste non exhaustive des comportements qui seront ou pourraient être considérés comme des agissements frauduleux ou des comportements fautifs :

- a) usurpation d'identité – prétendre être quelqu'un d'autre ou se faire remplacer par une autre personne pendant l'examen ;
- b) la présence d'une deuxième personne dans la pièce (ou l'apparence de celle-ci)
- c) utilisation de matériels ou de dispositifs électroniques ou autres non autorisés (cf. section IV, point 10 ci-dessus) ;
- d) non-respect des instructions du personnel de surveillance ;
- e) réception, échange ou diffusion d'informations qui pourraient avoir trait à l'examen, oralement ou par écrit, au moyen de documents, notes ou supports en ligne se trouvant sur un ordinateur ou un autre appareil électronique ;
- f) parler pendant l'examen
- g) copiage sur un(e) autre candidat(e) et discussion ou concertation avec d'autres personnes ;
- h) comportement perturbateur, y compris utilisation d'un langage injurieux ;
- i) manipulation frauduleuse du système d'examen ;
- j) manipulation frauduleuse des équipements de surveillance, par exemple : caméra et appareil audio.

2. Les enregistrements vidéo et audio et, si nécessaire, les sessions de messagerie instantanée seront utilisées pour vérifier les tentatives de fraude et les manquements au règlement et aux instructions concernant l'examen du CEAB.

3. Si le contrôle ultérieur des enregistrements vidéo et audio permet de constater des faits suspects qui se sont produits pendant l'examen et qui laissent supposer une éventuelle fraude, ceux-ci peuvent être sanctionnés par le jury du CEAB. Le jury du CEAB peut aussi prendre des sanctions après la délivrance des notes et la publication des résultats de l'examen. Il en va de même en cas de perturbation résultant d'une négligence ou d'un acte délibéré des candidats, en particulier lorsque ceux-ci ne se conforment pas aux instructions.